

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 7 mars 2025

Président: M. Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**

Procuration :

M. Christophe **CABROL** donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Roland **DÉCOMBE** donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, M. Arnaud **DEROUBAIX** donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Marie-Line **JULLIEN** donne pouvoir à Mme Irène DARRE

EXERCICE 2025 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Vu la délibération n°22_093 du 18 novembre 2022 modifiant le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives et culturelles et le dossier de demande de subvention afférent ;

Vu l'avis consultatif de la commission mixte en date du 27 février 2025 ;

Dans le cadre du vote du budget primitif de la Ville pour l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'attribution des subventions qui seront versées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2025.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER l'attribution des subventions qui seront versées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2025 pour les montants suivants :

Associations sportives et culturelles	Montants 2025 attribués
Amicale laïque de Grigny	4 089,00 €
Amicale du personnel	2 500,00 €
Les Amis du vieux Grigny	3 000,00 €
Club le Nautile	8 179,00 €
Excelsior	4 976,00 €
Judo club	8 896,00 €
Football Club de Grigny	9 965,00 €
Grigny Basket Club	12 733,00 €
Grigny Evolution Gym	6 975,00 €

Les Singes	999,00 €
Nec deus nec dominus	2 421,00 €
Pétanque du Goret	2 470,00 €
Rocking	1 908,00 €
Rythm' & Danse	2 253,00 €
Société sauvetage et joutes	7 920,00 €
Tennis club	9 383,00 €
Les Vigilantes	7 229,00 €
Écoles de Grigny en fête	2 792,00 €
Les Amis des cités	812,00 €
Société de chasse	600,00 €

DE DIRE que la part concernant le fonctionnement de la subvention (fonctionnement et effectifs de l'association, et acquisition de matériel) sera versée dans les deux mois à l'issue de l'approbation du budget primitif ;

DE DIRE que les parts de la subvention concernant « les projets portés par l'association et la participation à la vie locale en adéquation avec la politique associative », « les programmes d'acquisition de compétences et de savoirs à destination du public grignerot de moins de 20 ans », et « favoriser l'inclusion et l'accès à tous aux activités associatives » (Cf. délibération n°22_093 du 18/11/2022) seront versées à l'issue des projets, en fin d'année.

Suffrages exprimés	27	
Vote(s) Pour	27	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Maxime MONTET , M. Monji OUERTANI

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 mars 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.